



Régularisation des charges locatives

Par **tya54**, le **28/03/2009** à **11:39**

bonjour, depuis juillet 2008 nous sommes dans un f3 en tant que locataires et nous avons passer lhiver avec 9degres pendant 2 mois nous nous retrouvons avec 634euros de gdf et une regularisation des charges a 98euros. je voulais savoir si une photocopie des taxes foncières de ma proprio etait valable, est ce que je dois payer leau des communs tout en sachant kil ya un jardin privatif ki apartien au proprio ki abite au dessus de che nous ,et pour la femme de menage ki est censer soccuper de lentretien du batiment et que ce nest pas propre dailleur, nous lavons vu kune fois.

Par **Paula**, le **28/03/2009** à **16:04**

Bonjour, Veuillez préciser votre question car je ne comprends pas bien. Pourquoi la Taxe Foncière ??? Etes-vous seuls locataires dans l'immeuble ?? L'eau pour nettoyer les parties communes fait partie des charges en effet. Quant au chauffage, je pense que c'est un problème d'isolation thermique. Cordialement.

Par **tya54**, le **28/03/2009** à **19:23**

concernant la régularisation des charges la propriétaire nous a envoyer une lettre par recommandé disant qu'on lui devait 98euros de charges locatives pour l'enlèvement des ordures, l'eau des communs et l'électricité des communs. elle a joint aussi a cette lettre un justificatif qui est la photocopie des taxes foncières 2008. il y a 2 propriétaires et 3 locataires dans l'immeuble. je comprend pas le fait que le jardin soit privatif (c'est a dire a l'un

des propriétaires)et qu'on doit payer sa consommation d'eau.

Par **Paula**, le **29/03/2009** à **09:17**

Bonjour,rnrnLa taxe foncière ne sert qu'à calculer les ordures ménagères et j'espère que le calcul a été bien fait car certains propriétaires ne savent pas effectuer la répartition.rnrnPour l'eau et l'électricité ce sont les justificatifs de la Compagnie des Eaux (Véolia) et EDF.rnrnEt pour les jardins privatifs, ce sont ceux qui en ont exclusivement la jouissance qui paye l'eau. Donc, vous avez bien compris que vous n'avez pas à payer une consommation qui ne vous incombe pas.rnrnCordialement

Par **tya54**, le **30/03/2009** à **10:37**

bonjour merci beaucoup pour votre reponse car javait quelques doutes.rnnous avons fait part de cette remarque a notre propriétaire et au lieu de nous envoyer les justificatifs elle veut nous coller un huissier parce qu'on ne veut pas payer la régularisation (soit disant).nelle nous a dit aussi que tant qu'on n'ora pas payer on n'orai pas nos quittances de fevrier et mars.rnnous nous rendons compte qu'elle est vraiment de mauvaise fois qu'on allaient payés sans rien dire sans s'informer ce qui est tout a fait notre droit.

Par **Paula**, le **30/03/2009** à **14:43**

Bonjour et bonne semaine,rnrnSi vous avez besoin des quittances, demandez les par courrier recommandé avec accusé de réception. C'est une obligation pour le propriétaire de vous les adresser.rnrnJe vous conseille, dans ce courrier, de lui indiquer que les jardins sont exclusivement privatifs, que vous n'en n'avez pas la jouissance et que, par voie de conséquence, vous n'avez pas à régler une consommation d'eau qui ne vous incombe absolument pas.rnrnDemandez lui également le calcul pour les ordures ménagères car il est un peu spécial et il ne faudrait pas qu'elle vous fasse payer les frais supplémentaires de 8 %, comme le font plusieurs propriétaires.rnrnTrès cordialement et à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugerez utiles.

Par **tya54**, le **30/03/2009** à **17:03**

merci beaucoup,rnappart sa ya til un moyen de quitter l'appartement de façon rapide car plus on reste dans le logement plus on s'endette on n'arrive plus a s'ensortir et meme au niveau du voisinage sa ne va plus et nous preferons partir au plus vite avant de faire quelque chose qu'on regretterait.

Par **Paula**, le **30/03/2009** à **18:17**

Bonjour,rnrnOui, vous pouvez, à tout moment, donner congé en respectant le délai de trois mois et par courrier recommandé avec accusé de réception.rnrnVous avez raison de chercher autre chose.rnrnTrès cordialement

Par **tya54**, le **30/03/2009** à **19:38**

nous vous remercions de votre écoute et nous entamons les démarches nécessaire pour quitter le logement si vous pouviez nous conseiller au niveau des démarches a faire je serais toute oui .bonne soirée a vous et encore merci.

Par **Paula**, le **30/03/2009** à **22:50**

Bonsoir,rnrnJe suis à votre entière disposition pour vous aider dans vos démarches.rnrnAvec plaisir.rnrnTrès cordialement. Bonne soirée à vous aussi.

Par **tya54**, le **31/03/2009** à **13:16**

bonjour,rnpour entamer nos recherches par ou devons nous commencer car nous sommes entrain de preparer les photocopies pour les demandes de logements ex: batigere rnsni etc) et combien de temps dure l'attente du logement.

Par **Paula**, le **31/03/2009** à **14:20**

Bonjour,rnrnFaites vos demandes de logement, c'est bien.rnrnEn revanche, pour le temps d'attente, il vaut mieux se renseigner auprès des Organismes concernés car ça dépend de l'importance des dossiers en cours. Ca dépend des régions.rnrnIls vous diront à quel moment vous pouvez envoyer le préavis pour le logement actuel.rnrnTrès cordialement

Par **tya54**, le **31/03/2009** à **15:24**

ok merci.bonne journée a vous.

Par **tya54**, le **06/04/2009** à **09:09**

bonjour, rn nous voulions savoir si il etait possible de trouver une solution concernant le logement que nous occupons actuellement car financièrement on n'y arrive plus sa a commencer par la facture de gdf de 634 euro et a cause de sa on est entrain de s'endetter jusqu'au cou.merci.